

Synthèse du rapport du BENIN sur le continuum E/F

Introduction

La Constitution du Bénin (1990) ainsi que la loi d'orientation de l'Education nationale (2003) et le Plan décennal de développement du secteur de l'éducation (PDDSE 2006-2015) concourent à affirmer que l'éducation est la forme essentielle de formation et d'épanouissement des ressources humaine et doit être accessible à tous. Mais l'atteinte de cet objectif est impossible sans la mise en œuvre du continuum éducation/formation qui doit s'appuyer sur la contribution de tous les acteurs du système éducatif sans oublier ceux du monde professionnel et des autres départements ministériels de l'Etat.

1. Données de base de l'instruction de la population béninoise

En 2013, le Bénin comptait 10 008 749 habitants contre 6 769 914 en 2002, soit un taux d'accroissement annuel de 3,52% sur la période 2002-2013.

- **L'enseignement maternel** : le taux de fréquentation reste faible mais est en augmentation : de 11,9% en 2012 il devait passer à 14,7% en 2015 ;
- **L'enseignement primaire** : le TBS est passé de 114,5% en 2010/11 à 124,8% en 2015. Ce taux indique que le nombre de places existant dans le système est en principe capable d'assurer la scolarisation de tous les enfants béninois d'âge primaire ;
- **L'enseignement secondaire général** : le TBS a pratiquement doublé dans le 1^{er} cycle (en passant de 30,7% en 2000-01 à 62,9% en 2010-11) et plus que triplé dans le second cycle (en passant de 9,6% à 32,6% sur la même période). Toutefois une proportion relativement forte de la population jeune du pays n'a pas accès au second cycle ;
- **L'enseignement supérieur** : le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est passé de 480 en 2000/2001 (42 054 étudiants à 1080 en 2010/2011 (141 869 étudiants) soit une progression annuelle de plus de 15%;
- **L'alphabétisation** : le taux de d'alphabétisation est de 38,5% pour les adultes et de 65,5% pour les jeunes. Il est le double en ville par rapport aux zones rurales. La progression du nombre d'alphabétisés s'est faite en dent de scie entre 2011 et 2015 ;
- **Le taux d'achèvement et de transition au primaire et au secondaire** : les analyses faites dans le cadre du RESEN en 2011/2012 mettent en évidence un taux d'achèvement du primaire de 64,3%, un taux qui s'est dégradé puisqu'il était de 68% en 2006/2007. Les données concernant le secondaire montrent par contre une nette amélioration où le taux d'accès en 3^{ème} est passé de 29,8% en 2006-07 à 40,8% en 2010-11. En ce qui concerne le 2nd cycle, le taux d'accès en seconde s'est amélioré en passant de 18,5% en 2006-07 à 29,9% en 2010-11. Le taux d'accès en Terminale est passé de 12,6% à 19,5% sur la même période ;
- **Le taux de transition vers l'enseignement supérieur** : le nombre de bacheliers a quadruplé entre 2003 et 2012 pour un taux de réussite à l'examen de 33%.

2. Données de base en formation technique et professionnelle

Les effectifs globaux de l'ETP en 2011 étaient de 50 000 apprenants (dont 20% dans le public) contre 699 100 élèves de l'enseignement secondaire général soit un taux effectif de 7,15%. 90% des effectifs du privé sont inscrits dans la filière "Sciences et techniques administratives et de gestion (STAG)" à cause de l'investissement peu onéreux dans cette filière. Il y a de toute évidence un sous-investissement dans les filières menant aux emplois industriels et de services.

Le nombre d'apprentis formés en apprentissage de type dual donnant accès au CQP (certificat de qualification professionnelle) était de 4400 en 2012. Leur nombre dépend des financements disponibles du FODEFCA (fonds de développement de la formation continue et de l'apprentissage). Il existe un apprentissage traditionnel rénové qui donne accès au CQM (certificat de qualification aux métiers) totalisant 4682 apprentis en 2016. Il existe par ailleurs un dispositif expérimental de formation professionnelle par alternance post-éducation de base (FPAPEB).

3. Causes et remèdes de la discontinuité entre éducation/formation et pistes de réduction

Même s'il existe des avancées significatives dans le domaine de l'éducation, le problème de la qualité des apprentissages et des acquis scolaire reste le plus préoccupant. Le système éducatif ne permet pas à la majeure partie des élèves d'arriver au bout du cycle entamé et l'école ne permet pas à tous les apprenants d'acquérir les connaissances de base requises. Ce constat de la discontinuité scolaire influe sur tous les ordres d'enseignement dont l'EFTP. Si des mesures ont été prises dans le cadre du PDDSE telles que la gratuité des frais scolaires au niveau primaire ou l'exonération pour les filles de contribution scolaire au niveau du collège, elles n'ont pas empêché la discontinuité très forte touchant les enfants les plus défavorisés.

Il existe toutefois une offre éducative pour les 700 000 enfants non scolarisés et les déscolarisés précoces.

- Le dispositif de formation de type dual s'adresse aux enfants de CM1 et CM2 ayant des acquis faibles. Plus de 6200 jeunes ont obtenu le CQP entre 2004 et 2015;
- Le dispositif de formation pour le CQM s'adresse aux non scolarisés et déscolarisés. 18060 apprentis ont obtenu le CQM entre 2013 et 2016.
- L'éducation alternative (EA) alphabétise les enfants non scolarisés ou déscolarisés et afin de leur faciliter l'accès aux formations professionnelles.
- L'alternative éducative accélérée (AEA) s'adresse au même type de public et doit leur permettre en trois années d'accéder au certificat d'études primaires ou au CQP.
- D'autres mesures permettent de professionnaliser les diplômés du secondaire.

Les remèdes les plus efficaces contre la discontinuité sont l'augmentation de la qualité des acquis tant au niveau de l'éducation de base que de l'enseignement secondaire et le développement, au niveau de l'EFTP, des curricula et dispositifs permettant d'accéder au CQP.

4. Continuum entre éducation/formation tout au long de la vie

L'Etat béninois s'efforce d'offrir à la population alphabétisée dans le système d'éducation formel ou informel la possibilité d'acquérir un socle minimum de connaissances et de compétences grâce notamment à la formation professionnelle.

La réforme du cursus de l'EFTP élaborée et finalisée en 2013 vise à offrir à tous l'opportunité d'acquérir des compétences techniques et professionnelles pour exercer un métier ou améliorer leur employabilité. Elle renforce les actions de perfectionnement des artisans ainsi que les expériences de formation continue des actifs en cours d'emploi dans des centres publics et privés de formation. Elle met notamment en œuvre les dispositifs de formation professionnelle par alternance post-éducation de base, la formation par apprentissage de courtes durées (1 à 6 mois), la formation professionnelle initiale de courtes durées (3 à 6 mois), les dispositifs de formation non formels dans le secteur agricole et la formation dans les centres de créateurs d'entreprise et dans les centres incubateurs.

Deux autres domaines sont essentiels pour la création de ce continuum : la mise en place d'un cadre national de certification (CNC) permettant de reconnaître toutes les compétences

acquises dans les différents dispositifs et le développement de l'alphabétisation des adultes dans le cadre de la réforme de l'EFTP. Ce développement est d'autant plus important que les adultes avec 3 années de scolarité sont alphabétisés à moins de 50%, que ceux avec 6 années de scolarité le sont à 90% et que seuls ceux qui ont fait 8 années de scolarité le sont à 100%.

5. Continuum par la reconnaissance de tous les modes d'acquisition des compétences tout au long de la vie

Cette reconnaissance n'est pas possible sans la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience ou VAE. Un cadre de concertation a été créé depuis 2010 entre le Bénin, le Cameroun, le Mali et le Sénégal pour la mise en œuvre de la VAE. Les résultats d'une expérimentation du processus de la VAE en Restauration/cuisine vont servir de base pour une mise en place durable de la VAE. Deux actions sont envisagées dans ce cadre : la sensibilisation des acteurs du milieu professionnel béninois pour la relance des activités des branches professionnelles et l'appui aux acteurs impliqués dans la formation professionnelle pour la mise en place d'un Cadre National de Certification (CNC). Celui-ci deviendra un instrument systématique de validation et de certification de toutes les formations professionnelles.

Conclusion

L'idéal pour le continuum éducation/formation au Bénin peut être résumé comme suit :

- Que tous les élèves puissent si possible entrer dans l'EFTP après la classe de 3^{ème} ;
- Que les enfants ayant abandonné avant la 3^{ème} puissent suivre un apprentissage de type dual ou rénové ;
- Que pour ceux qui ont perdu leur niveau d'instruction initial, des actions d'alphabétisation leur permettent soit de se réinsérer dans l'enseignement initial, soit de suivre des formations professionnelles donnant accès aux CQM, CQP, AQP dans le cadre d'un CNC permettant de valider les compétences qu'ils auront acquises.